En 1997, Valdivia a été déclaré Patrimoine Culturel d'intérêt scientifique et archéologique mais "il y a une aire protégée de 13 000 mètre carrés considérés comme Patrimoine Culturel. Les entreprises sont dans le secteur, où il est impossible d'agir", explique Jaime Mocha, conseiller juridique de la commune.

Le Décret qui a déclaré l'État d'urgence pour le secteur du Patrimoine Culturel du pays ratifie la protection de ce terrain.

Pour en savoir plus...

Lire l'article complet dans *El Comercio*
Débat sur la notion de patrimoine culturel en Équateur
Débat sur le Décret d'État d'Urgence du Patrimoine